



Forum euro-méditerranéen des transports
Groupe de travail sur le transport maritime
Sous-groupe chargé de la sécurité maritime
Bruxelles 07/02/2008

Conclusions

- Le Sous-groupe chargé de la sécurité maritime a tenu sa 4ème réunion le 7 février 2008 à Bruxelles. La réunion a été présidée par la Commission européenne.
- Des représentants des Partenaires euro-méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, France, Italie, Malte et Slovénie), d' l'AESM, de l'OMI, du REMPEC et du CETMO ont pris part à la réunion.

Le Sous-groupe:

- A pris note du **Plan d'action régional sur les transports pour la Région de la Méditerranée 2007 – 2013** tel qu'il a été adopté en mai 2007 par le Forum euro-méditerranéen des transports.
- A souligné la pertinence des actions 7, 8 et 9 pour:
 - » L'application intégrale des exigences en matière de sécurité et de sûreté maritimes;
 - » Le développement de la coopération avec l'AESM;
 - » L'application des systèmes VTS / VTMIS en Méditerranée.
- A confirmé l'engagement de toutes les parties à contribuer au succès de ces actions dans le court et le moyen termes, conformément au Plan d'action.

- A pris note des informations que la Commission européenne et l'AESM ont fournies au sujet de la coopération euro-méditerranéenne dans le secteur des transports et des politiques et stratégies européennes, y compris les activités de l'AESM, en matière de sécurité et de sûreté.

- S'est félicité des progrès accomplis dans la **mise en œuvre du Projet SAFEMED**, depuis la dernière réunion en décembre 2006.
- A reconnu, notamment, les avantages découlant de l'expertise et des actions de formation fournies par le Projet à l'effet d'aider à réduire le fossé entre les Etats membres de l'UE et les partenaires méditerranéens.
- A confirmé l'engagement de tous les participants à SAFEMED à coopérer pleinement dans les activités à venir, notamment:
 - » Les bourses d'études de l'IMLI;
 - » Les activités de formation;
 - » Les missions d'évaluation sur le terrain.

- A apprécié l'importance que revêtent les **activités de jumelage** en matière de sécurité et de sûreté maritimes entre les Etats membres de l'UE et les Partenaires méditerranéens et a invité ces derniers à envisager cette assistance technique.

- S'est félicité de l'accord conclu entre la Commission européenne et l'OMI relatif à la mise en œuvre de SAFEMED II
- SAFEMED II s'étalera sur trois ans (2009 – 2011) et se propose de réaliser les activités suivantes:
 - » Transition de SAFEMED I à SAFEMED II;
 - » Application des instruments obligatoires par l'Etat du pavillon
 - » Renforcement du Contrôle par l'Etat du port
 - » Matériel VTMIS et services connexes
 - » Protection du milieu marin
 - » Sûreté des navires et des installations portuaires.
- A cet égard, le Sous-groupe a relevé l'importance de la ratification de la Convention de l'OIT sur les conditions de travail des gens de mer (2006).

- A souligné l'importance de la coopération internationale, dans le cadre de l'**OMI**, sur les questions de sécurité et de sûreté maritimes et de prévention de la pollution par les navires.
- A mis l'accent sur la nécessité de disposer d'une politique efficace de prévention de la **pollution atmosphérique par les navires** et a recommandé que soit instaurée une coopération étroite entre l'UE et les partenaires méditerranéens. A ce sujet, le Sous-groupe a réitéré qu'il était important d'accéder à l'Annexe VI de la Convention MARPOL.

- A pris acte des progrès accomplis par les Partenaires méditerranéens en matière de sécurité maritime comme en témoignent leurs situations sur les listes noire/grise/blanche du MoU de Paris sur le PSC.
- A exhorté tous les partenaires méditerranéens à poursuivre leurs efforts en matière de sécurité maritime et à les intensifier, le cas échéant.
- Le Sous-groupe a également convenu de la nécessité de renforcer la sécurité maritime, notamment par une application forte et audacieuse de SOLAS XI/2 et du Code ISPS.